



Livret d'accueil MAS

A destination des personnes accueillies



■ MAS LE GIBERTIN












Maison d'Accueil Spécialisé

Route de Chalonnnes – 49120 CHEMILLE

Tél : 02 41 30 34 58 @ : le-gibertin@alahmi.fr

<https://alahmi.fr>

Sommaire

| | | |
|---|---|---------|
|  Bienvenue | ■ Mot de bienvenue | Page 3 |
|  voiture | ■ Situation géographique | Page 4 |
|  | ■ L'association ALAHMI | Page 5 |
|  | ■ Les valeurs de l'association | Page 6 |
|  Le Gibertin MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE | ■ MAS LE GIBERTIN | Page 7 |
|  entrer | ■ Des espaces à votre disposition | Page 8 |
|  moi | ■ Parcours d'admission | Page 10 |
|  moi | ■ Participation des personnes accueillies | Page 11 |
|  moi | ■ L'accompagnement | Page 12 |
|  professionnels | ■ Vie quotidienne et activités | Page 13 |
|  charte des droits et libertés | ■ Charte des droits et libertés | Page ? |

Bienvenue



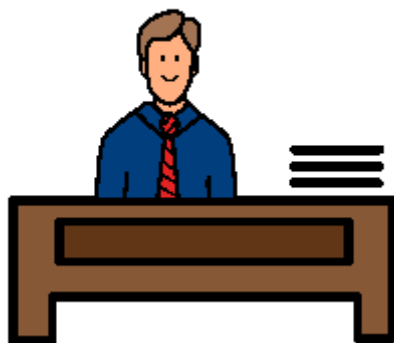
Ce livret d'accueil a été élaboré selon la loi du 1^{er} janvier 2002 afin de vous présenter l'établissement, son organisation ainsi que vos droits et devoirs.

La MAS vous accueille au quotidien et vous accompagne dans votre choix de vie et d'activité. Cet accompagnement de qualité repose également sur la participation des familles et de l'ensemble des partenaires.

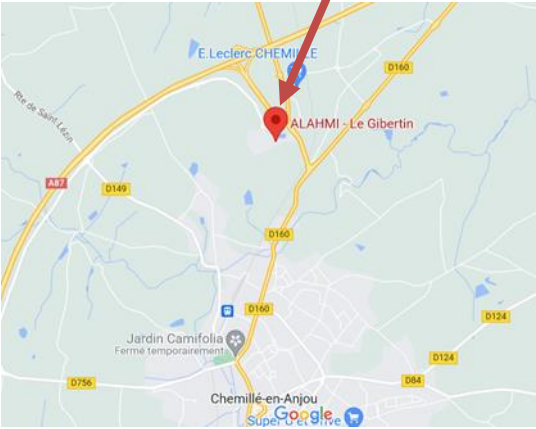
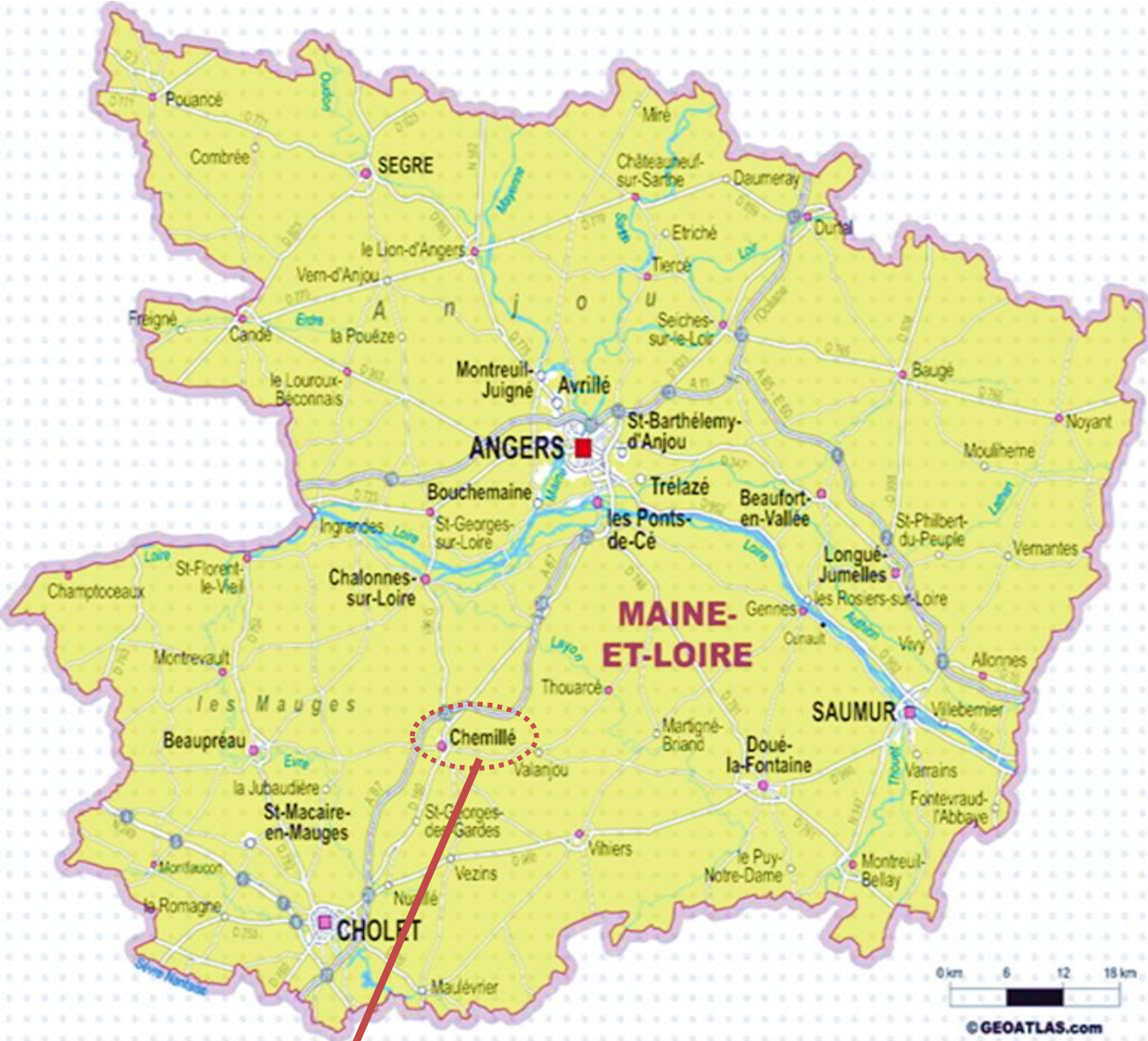
Avec l'ensemble du personnel, je vous souhaite la bienvenue.

Philippe MENARD

directeur



Situation géographique et accès



voiture



<https://goo.gl/maps/9YvB6eSgxrirUGEO7>

Construction



Créée en 1971 par le Dr CHALOPIN, père d'enfants en situation de handicap.

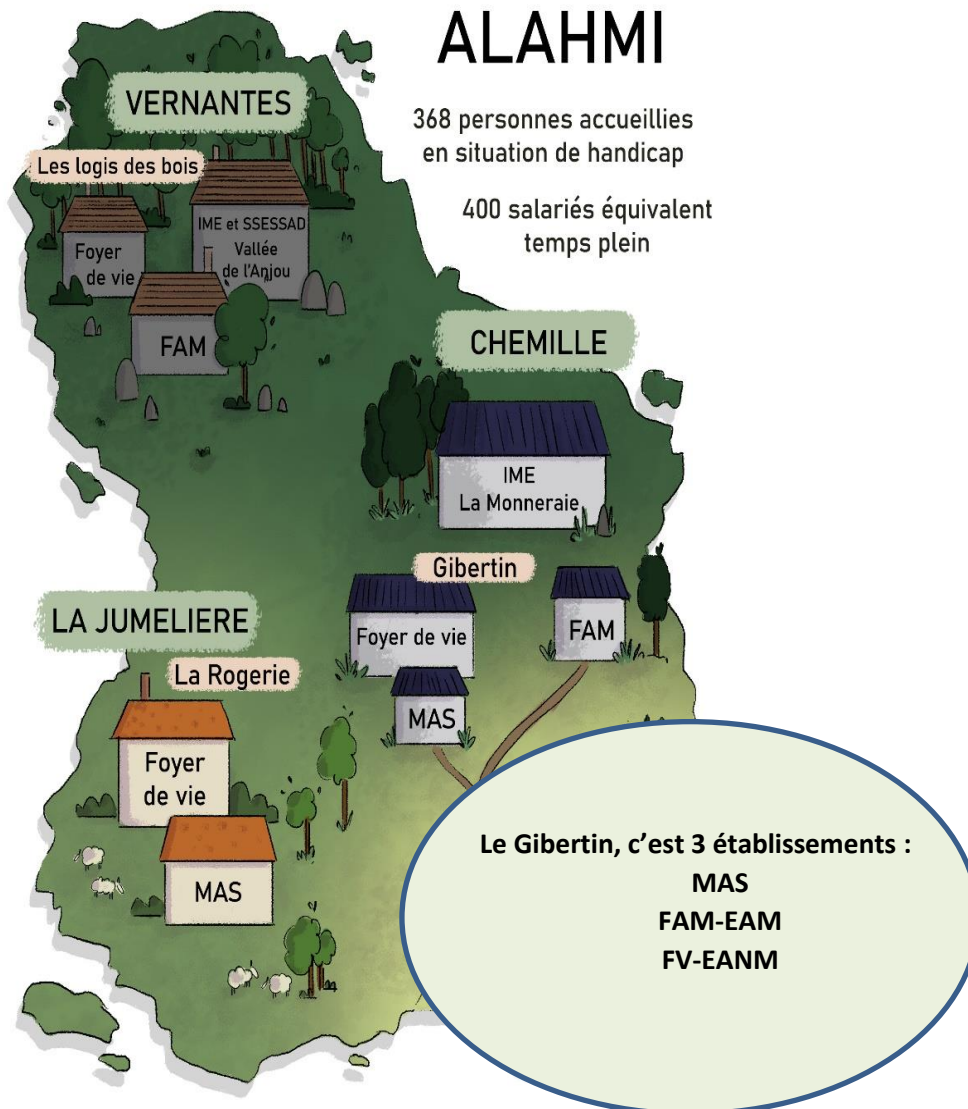


C'est une association de Loi 1901 qui accompagne...

handicap



des personnes en situation de handicap.



Les valeurs de l'association

moi



L'unité et la singularité de la personne en situation de handicap.

charte des droits
et libertés



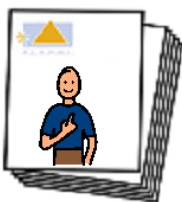
Le droit, pour sa dignité, à l'éducation, à la vie sociale et aux soins.

professionnels



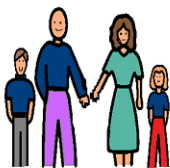
Le devoir de mobiliser des énergies et des compétences.

projet personnalisé



La pérennité de l'accueil et de l'accompagnement en fonction des besoins évolutifs de la personne accueillie.

famille



Les familles partenaires de l'association.

La MAS LE GIBERTIN

68 résidents accueillis dans 7 unités de vie



Votre chambre est personnalisable.



Salle d'eau individuelle



Salle de bain collective



Salon avec coin cuisine pour tous les résidents de l'unité.



Un accès à des espaces extérieurs.
Un terrain de pétanque est aussi mis à disposition au sein d'une unité.

Des espaces à votre disposition



Une salle polyvalente
Pour les réunions, les ateliers sports, les animations...



Une salle esthétique



Balnéothérapie



Une salle snoezelen



Une ferme



Un potager

Des espaces à votre disposition



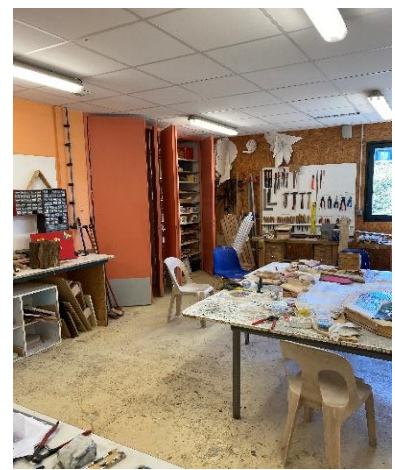
Balancoire PMR



Vélo-pousseur électrique



Atelier poterie



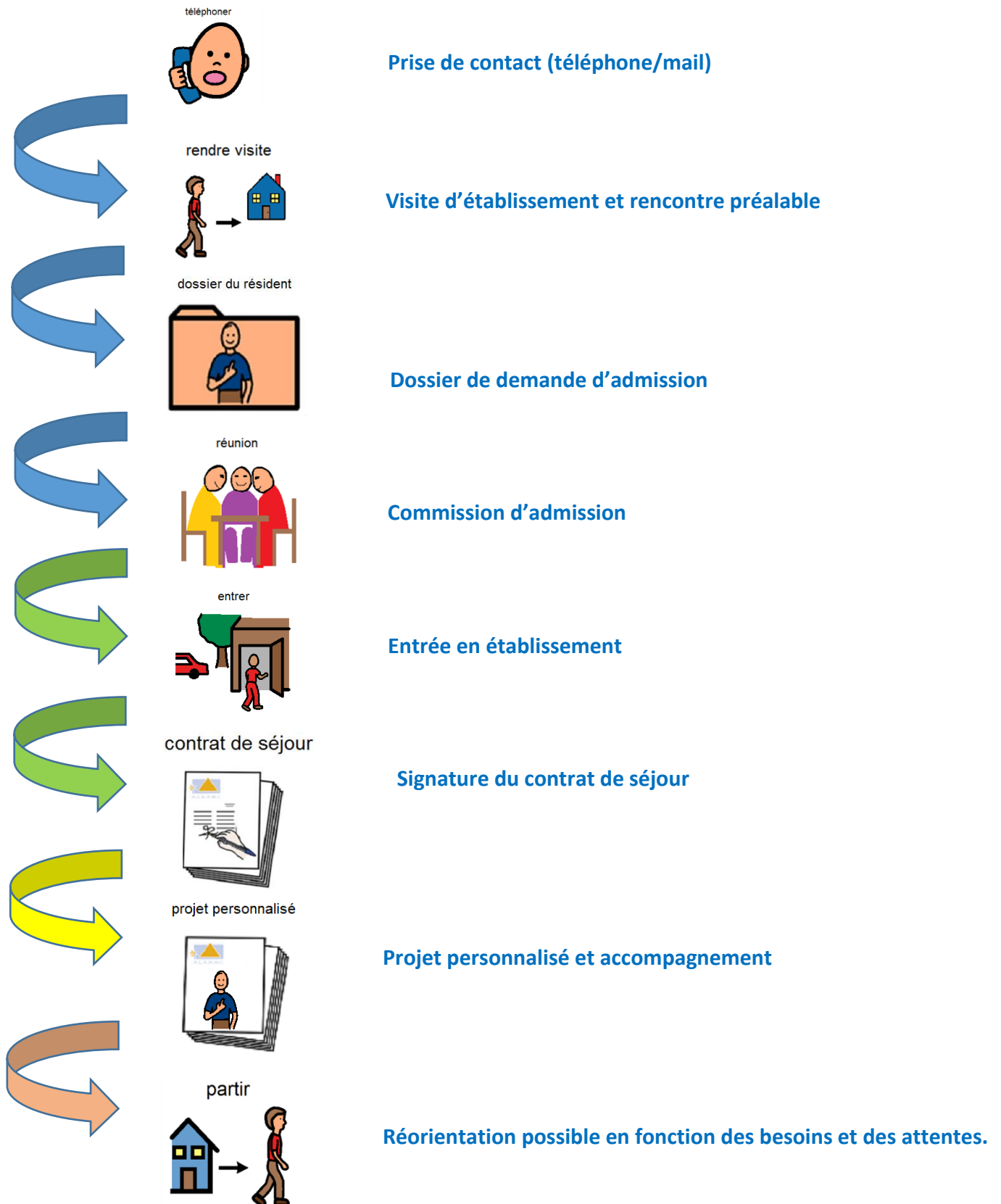
Espace atelier



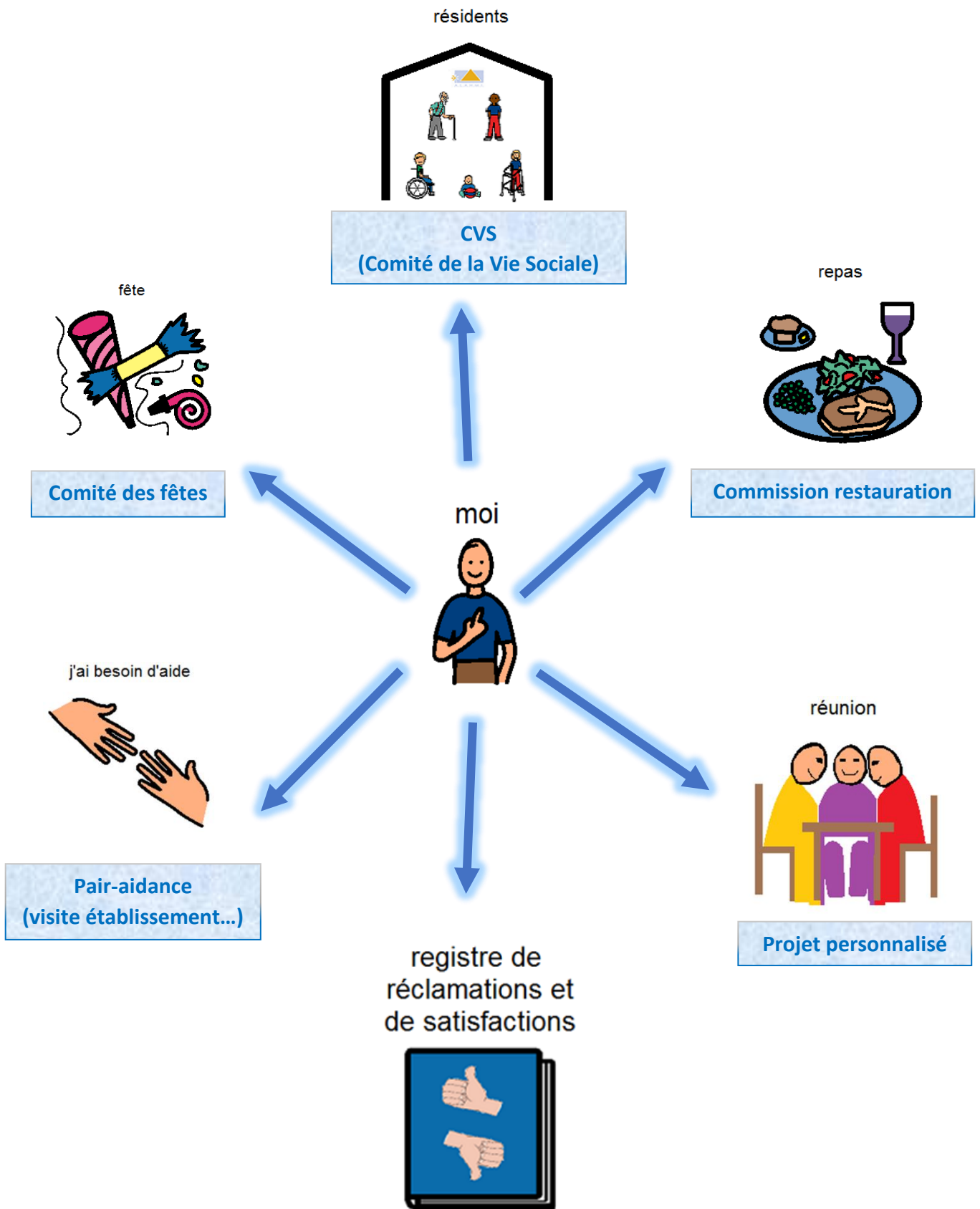
Des espaces de détente et de convivialité au sein des ateliers.

Des ateliers sarments, plantation, tri sélectif... existent également.

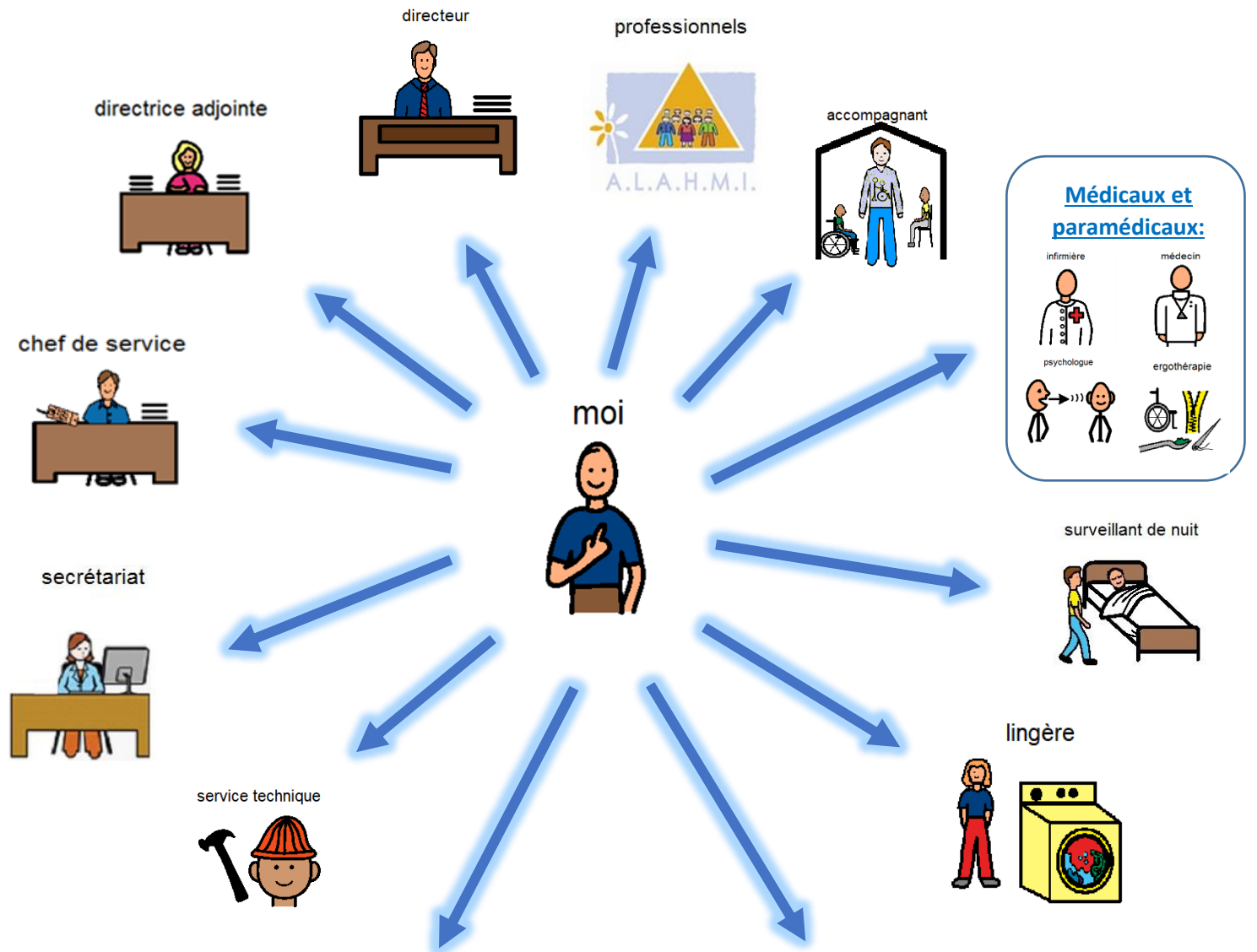
Parcours d'admission



Participation des personnes accueillies



L'accompagnement



Médicaux et paramédicaux:

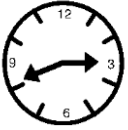
- infirmière
- médecin
- psychologue
- ergothérapie

Partenaires internes :

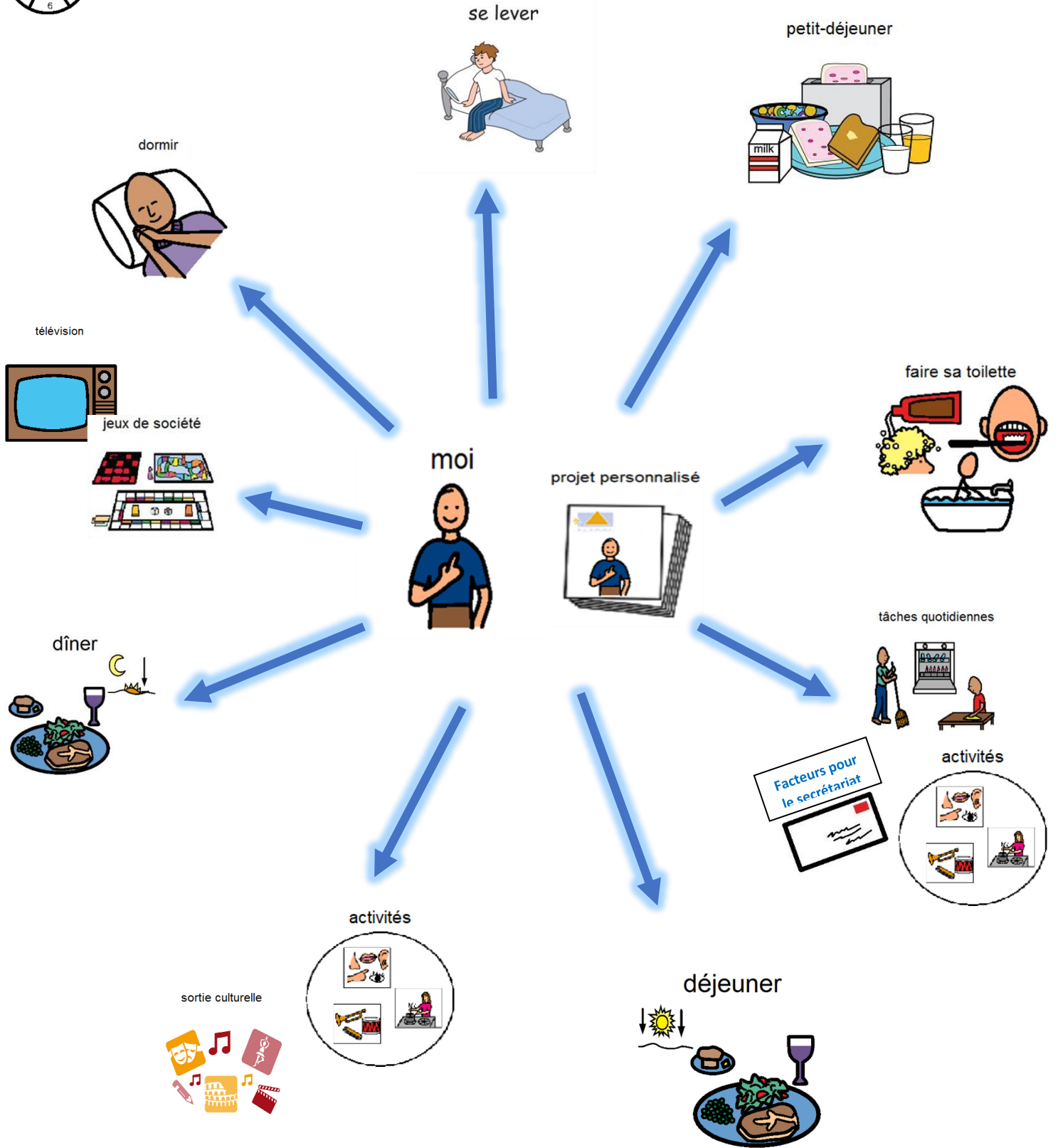
- musique
- Atelier Technique Résidents
- sports
- ferme
- Equipe de la plateforme de service**
- le savitchev aiv aileuxaa
- atelier cuisine
- Equipe Vie Affective et Sexuelle**
- stimulations sensorielles
- tablette numérique
- Pôle de stimulation basale**
- R.E.H. Rencontres Expression Handicap**
- Pôle TND**

Partenaires extérieurs :

- RESTORIA
- repas
- médiathèque
- hôpital
- sports
- chiens visiteurs
- ONET
- personne du ménage
- piscine
- cheval



Vie quotidienne





non discrimination



Principe de non-discrimination
J'ai le droit d'être accueilli dans un établissement ou un service,
quelques soient mes différences.

projet personnalisé



Droit à une prise en charge ou accompagnement adapté
J'ai le droit d'avoir un projet individuel et adapté à mes besoins durant mon

professionnels



J'ai le droit d'être aidé pour que je puisse
manger, m'habiller, me laver, me déplacer, communiquer...

réunion



Droit à l'information :
J'ai le droit d'être présent quand vous parlez de moi.
J'ai le droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur mon
accompagnement.

documents officiels



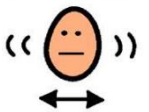
Je peux avoir accès à tous les documents qui me concernent et qui peuvent
m'aider dans la vie de tous les jours.

d'accord oui

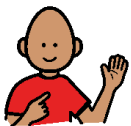


Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la
personne
J'ai le droit de dire si je suis d'accord ou non avec ce que vous me proposez ou
demandé de faire. Si je ne peux pas parler, apprenez-moi à communiquer avec
des moyens adaptés. Je peux aussi être représenté par une personne (tuteur,
famille).

pas d'accord non



Je veux



Droit à la renonciation
J'ai le droit de dire « je veux ou je ne veux pas quelque-chose ».

Je ne veux pas



avoir de la visite



Droit au respect des liens familiaux
J'ai le droit, si je le souhaite et si cela est possible, d'avoir des contacts (visite,
téléphones, mails, courriers...) avec mes proches et ainsi maintenir les liens.



chut



Droit à la protection

Les informations me concernant ne regardent pas tout le monde.

j'ai besoin d'aide



J'ai le droit à la protection et à la sécurité.

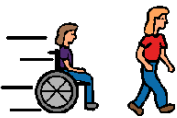
Personne n'a le droit de me taper ou me faire mal.

En fonction de mes besoins, j'ai le droit d'avoir des soins et une alimentation adaptée

ne pas taper



se déplacer



Droit à l'autonomie

J'ai le droit dans le respect des règles (mesures de protection, règlement de fonctionnement...) de me déplacer librement, de conserver mes biens personnels et de disposer de mon argent.

biens personnels



famille



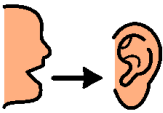
Principe de prévention et de soutien

J'ai le droit de me sentir bien avec les personnes qui m'accompagnent, mais les professionnels ne doivent pas être amis avec moi ou ma famille.

J'ai le droit d'être aidé par mes proches si je le souhaite, l'établissement doit soutenir cette démarche.

J'ai le droit d'être assisté et soutenu pendant ma fin de vie dans le respect de mes choix.

parler



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

J'ai le droit de dire ce que je pense, de participer au conseil de la vie sociale et de voter.

religion



Droit à la pratique religieuse

J'ai le droit de pratiquer ma religion selon les possibilités de l'établissement.

frapper à la porte



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

J'ai le droit au respect de ma dignité et de mon intimité.

J'ai le droit que l'on s'adresse à moi en utilisant mon prénom et mon nom sans m'infantiliser.

J'ai le droit que l'on respecte ma pudeur et mon envie d'être seul.